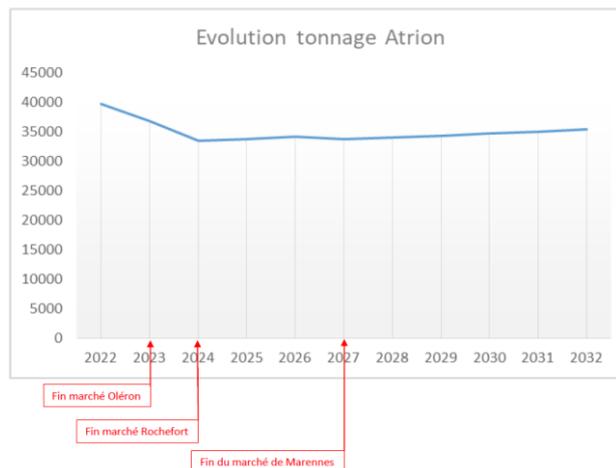




## ↳ Gisement pris en compte pour les 2 scénarii



## ↳ Dimensionnement pour les 2 scénarii

Capacité du futur procédé de tri :

- Tri : 35 000 tonnes de déchets par an ;
- Débit nominal de 13,5 tonnes/heure et un débit de pointe de 14,85 tonnes/heure ;
- Taux de disponibilité : 90% ;
- 6,5 heures de tri par faction.

## ↳ Les standards de tri imposés par Citéo

Actuellement, Atrion trie à la résine.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le tri à la résine ne pourra plus se faire. Le centre de tri sera obligé de trier au « flux développement » (résines mélangées).

- **Mise en consultation le 05/01/2022 d'un projet d'arrêté :**
  - STD Résine supprimé
  - STD restants : MIX ou PETc flacons/Flux Dev./PE-PP
  - Conversion des moyens de tri :  
**Financement partiel par l'éco-organisme titulaire (±70%).**

**Les soutiens sur les matières composant le FLUX DÉVELOPPEMENT seraient donc conditionnés à la constitution de ce flux pour reprise directe par l'éco-organisme.**

**A termes, le TRI À LA RÉSINE impliquerait la perte des soutiens associés à ces mêmes matières (dès fin 2025) – Soit environ 8% des soutiens actuels**

*Montant des soutiens perdus si tri à la résine :*

**620 433,46 €/an**

*Soit 627 tonnes/an triées à 660 €/t  
(projections calculées sur la base des tonnages prévus en 2025 : 34,2 kt/an).*

*De plus les filières de reprise de ces matériaux ne sont pas véritablement en place aujourd'hui, il est donc difficile de prévoir des recettes en parallèle.*

M. PUYDOYEUX souhaite savoir l'intérêt de passer au flux développement.

M. VIGNAUD répond que Citéo veut maîtriser l'ensemble de la filière. Elle sera triée dans un centre de sur-tri. Citéo veut bloquer les collectivités dans un schéma pour lequel elles seront complètement prisonnières. L'éco-organisme pourra donc maîtriser les coûts et les flux.

M. HUGUENOT précise que Citéo a lancé un appel à manifestation pour construire des centres de sur-tri.

↳ Estimation de la perte des recettes liées au flux développement

	Base moyenne 2017 / 2021 des prix de vente	Base maximum période 2017 / 2021 des prix de vente
PET Clair	53 982 €	78 556 €
PEHD / PP	73 459 €	105 905 €
Films PEHD	-32 552 €	0 €
PETF, PS	35 378 €	62 016 €
<b>Perte de recettes totales</b>	<b>130 267 €</b>	<b>246 477 €</b>

↳ Résultat de l'étude Elcimaï pour l'amélioration de la qualité des refus

Les travaux de restructuration du centre de tri permettront d'améliorer la qualité du tri et des refus.

Scénario 1.1 & 2.1									
Matières	Entrant			Sortant					
	Carac	Horaire	Annuel	Annuel	Répartition	Captation théorique	Pureté	Standard de pureté CITEO	Captation réelle
	%	t/h	t/an	t/an		%	%	%	
Acier	4,86%	0,57	1662,12	1693,18	4,95%	101,6%	98%	88%	99,96%
Aluminium	0,71%	0,08	242,82	242,77	0,71%	99,8%	99,8%	45,0%	99,59%
GM	3,05%	0,36	1043,10	3330,18	9,74%	318,5%	98,7%	95,0%	314,30%
JRM	31,42%	3,67	10745,64	9363,11	27,38%	86,5%	99,9%	97,0%	86,88%
PCC (ELA)	1,33%	0,16	454,86	446,31	1,30%	97,9%	100,0%	95,0%	97,89%
PCNC (EMR)	18,60%	2,17	6361,20	5294,98	15,48%	83,0%	100,0%	95,0%	83,02%
PE / PP	4,22%	0,49	1443,24	1409,36	4,12%	97,4%	99,9%	95,0%	97,33%
Gros cartons	5,85%	0,68	2000,70	2005,26	5,86%	100,0%	100,0%	95,0%	100,00%
PET Clair	5,45%	0,64	1863,90	1842,19	5,39%	98,6%	100,0%	98,0%	98,58%
Flux Dev	1,93%	0,23	660,06	628,13	1,84%	94,5%	99,9%	90,0%	94,89%
Petits Alu	0,23%	0,03	78,66	76,71	0,22%	97,3%	100,0%	40,0%	97,30%
Refus	18,00%	2,10	6156,00	6393,28	18,69%	103,6%	79,8%		
PELD (films PE)	4,35%	0,51	1487,70	1474,55	4,31%	98,9%	99,3%	95,0%	98,19%
<b>Taux de perte</b>	<b>4,60%</b>								
<b>Taux de valo &gt; refus</b>	<b>20,19%</b>								

Taux de perte :  
Masse de valorisables dans les  
refus / Masse de valorisables  
triés totale

Valorisables refus	Situation actuelle. Moyenne des caractérisation de Juin 2021 à Janvier 2022	Objectif après travaux
PCNC	4,76%	3,26%
JRM	4,03%	2,76%
GM	3,35%	2,29%
PEHD	0,78%	0,53%
PETF	1,47%	1,00%
PETcl	6,95%	4,75%
Acier	0,49%	0,33%
Alu	0,99%	0,67%
PP	2,44%	1,67%
Petis alus	0,00%	0,00%
PCC ELA	0,44%	0,30%
PS	0,85%	0,58%
PELD	2,98%	2,03%
<b>Total</b>	<b>29,52%</b>	<b>20,19%</b>

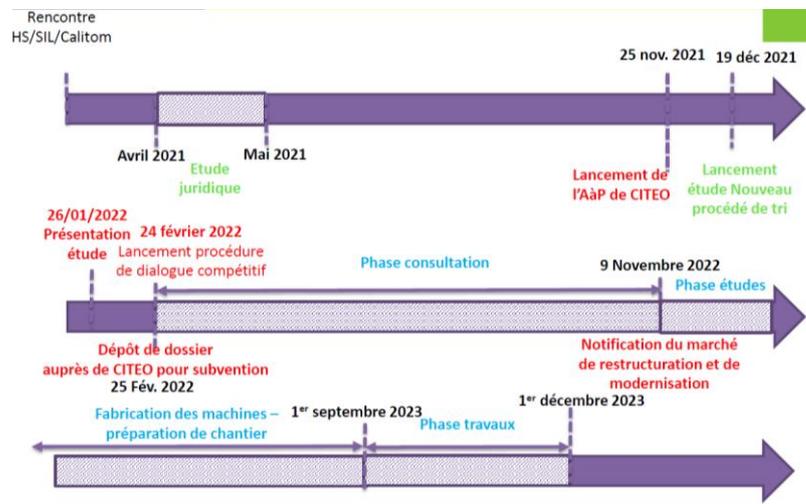
Actuellement 29,52% de matériaux sont valorisables dans les refus, grâce à la mise en place de nouvelles machines, le taux passerait à 20,19%. Quant au taux de refus, il passerait de 16,5% à 15%, soit un gain potentiel de 2,10 €/tonne.

↳ Hypothèses prises pour l'évaluation du coût à la tonne sur le budget de fonctionnement

- Evolution des charges à caractère général : + 1,5%/an ;
- Evolution des charges de personnel : +1,5%/an ;
- Taux de refus sur le site en situation actuelle : 16,5% ;

- Taux de refus avec le nouveau procédé de tri : 15% ;
- Export des déchets sur 3 mois durant les travaux.

### ↳ Planning de l'opération du scénario 1 – restructuration du site en 2023



### ↳ Organisation du tri

Cette organisation impliquerait l'arrêt du travail de nuit. Les vendredis seraient réservés à rattraper les jours fériés ou d'éventuelles tables, à la maintenance et au nettoyage de l'outil.

Année	Tonnage	Nombre de faction / semaine	
2019	43827		
2020	44605		
2021	39860		
2022	39620		
2023	36705	8,94	8 à 9 factions par semaine
2024	33390	8,13	
2025	33740	8,22	
2026	34080	8,30	
2027	33640	8,19	
2028	33970	8,27	
2029	34310	8,35	
2030	34650	8,44	
2031	35000	8,52	
2032	35350	8,61	

### ↳ Frais de maintenance

- 2022 : 373 550 € ;
- 2023 : 152 000 € ;
- 2024 : 168 750 € ;
- 2025 : 232 500 € ;
- 2026 : 332 250 € ;
- 2027 : 431 250 € ;
- 2028 : 431 250 €.

### ↳ Impact de l'amélioration de la qualité des refus

Le gain moyen est de 190 K€ sur une année pleine des soutiens de Citéo grâce à la modernisation du site (soit par la restructuration du site, soit par l'ajout de machines et du fonctionnement du trieur optique).

					Gisement Calitom Haute Saintonge - Gains pour les soutiens					
					2023	2024	2025	2026	2027	2028
Valorisables refus	Situation actuelle. Moyenne des caractérisation de Juin 2021 à Janvier 2022	Objectif après travaux	en tonnes pour 1000 t de Collecte sélective	Soutien Citéo € / t	8 081 t	32 650 t	33 000 t	33 300 t	33 640 t	33 970 t
PCNC	4,76%	3,26%	2,48	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
JRM	4,03%	2,76%	2,10	51,70 €	879 €	3 551 €	3 589 €	3 622 €	3 659 €	3 695 €
GM	3,35%	2,29%	1,75	32,90 €	464 €	1 876 €	1 896 €	1 913 €	1 933 €	1 952 €
PEHD	0,78%	0,53%	0,41	660,00 €	2 169 €	8 765 €	8 859 €	8 940 €	9 031 €	9 120 €
PETf	1,47%	1,00%	0,76	660,00 €	4 078 €	16 476 €	16 652 €	16 804 €	16 975 €	17 142 €
PETcl	6,95%	4,75%	3,63	660,00 €	19 335 €	78 121 €	78 959 €	79 677 €	80 490 €	81 280 €
Acier	0,49%	0,33%	0,25	62,00 €	127 €	512 €	517 €	522 €	528 €	533 €
Alu	0,99%	0,67%	0,51	400,00 €	1 662 €	6 715 €	6 787 €	6 849 €	6 919 €	6 987 €
PP	2,44%	1,67%	1,27	660,00 €	6 788 €	27 426 €	27 720 €	27 972 €	28 258 €	28 535 €
Petis alus	0,00%	0,00%	0,00	400,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PCC ELA	0,44%	0,30%	0,23	300,00 €	556 €	2 248 €	2 272 €	2 292 €	2 316 €	2 338 €
PS	0,85%	0,58%	0,44	660,00 €	2 364 €	9 552 €	9 655 €	9 742 €	9 842 €	9 938 €
PELD	2,98%	2,03%	1,55	660,00 €	8 275 €	33 432 €	33 791 €	34 098 €	34 446 €	34 784 €
<b>Total</b>	<b>29,52%</b>	<b>20,19%</b>	<b>15,39</b>		<b>46 698 €</b>	<b>188 675 €</b>	<b>190 698 €</b>	<b>192 431 €</b>	<b>194 396 €</b>	<b>196 303 €</b>

Le gain moyen des recettes de vente des matériaux est de 60 K€ sur une année pleine (hypothèse faite sur la moyenne des prix de vente de 2017 à 2021).

					Gisement Calitom Haute Saintonge - Gains pour les recette vente de matière					
					2023	2024	2025	2026	2027	2028
Valorisables refus	Situation actuelle. Moyenne des caractérisation de Juin 2021 à Janvier 2022	Objectif après travaux	en tonnes pour 1000 t de Collecte sélective	recette € / t	8 081 t	32 650 t	33 000 t	33 300 t	33 640 t	33 970 t
EMR	4,76%	3,26%	2,48	93,00 €	1 866 €	7 537 €	7 618 €	7 688 €	7 766 €	7 842 €
JRM	4,03%	2,76%	2,10	84,00 €	1 428 €	5 770 €	5 831 €	5 884 €	5 944 €	6 003 €
GM	3,35%	2,29%	1,75	56,00 €	790 €	3 193 €	3 227 €	3 256 €	3 289 €	3 322 €
PEHD	0,78%	0,53%	0,41	75,20 €	247 €	999 €	1 009 €	1 019 €	1 029 €	1 039 €
PETf	1,47%	1,00%	0,76	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PETcl	6,95%	4,75%	3,63	272,00 €	7 969 €	32 195 €	32 541 €	32 836 €	33 172 €	33 497 €
Acier	0,49%	0,33%	0,25	112,00 €	229 €	925 €	935 €	943 €	953 €	962 €
Alu	0,99%	0,67%	0,51	381,00 €	1 583 €	6 396 €	6 465 €	6 524 €	6 590 €	6 655 €
PP	2,44%	1,67%	1,27	75,20 €	773 €	3 125 €	3 158 €	3 187 €	3 220 €	3 251 €
Petis alus	0,00%	0,00%	0,00	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PCC ELA	0,44%	0,30%	0,23	10,00 €	19 €	75 €	76 €	76 €	77 €	78 €
PS	0,85%	0,58%	0,44	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PELD	2,98%	2,03%	1,55	-36,00 €	-451 €	-1 824 €	-1 843 €	-1 860 €	-1 879 €	-1 897 €
<b>Total</b>	<b>29,52%</b>	<b>20,19%</b>	<b>15,39</b>		<b>14 453 €</b>	<b>58 391 €</b>	<b>59 017 €</b>	<b>59 554 €</b>	<b>60 162 €</b>	<b>60 752 €</b>

## ↳ Investissements 2022 - 2026

Echéancier des investissements à Atrion :

- 2022 : 2,543 M€ ;
- 2023 : 6 M€ ;
- 2024 : 300 K€ ;
- 2025 : 300 K€ ;
- 2026 : 300 K€.

Une subvention probable de 900 K€ est attendue dans le cadre de l'appel à projet de Citéo.

## ↳ Export des déchets durant la période des travaux

2023 : 9 200 tonnes soit 2,024 M€.

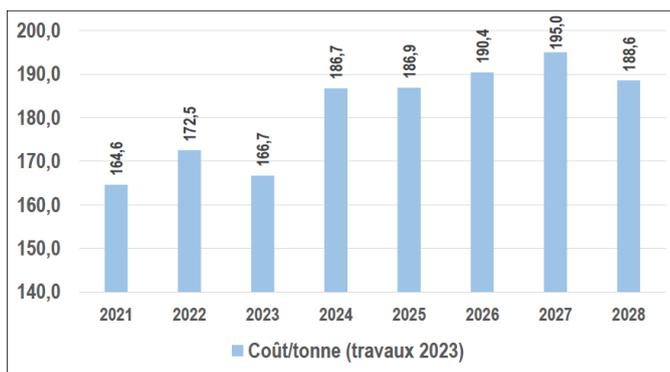
Moins value sur les charges d'exploitation :

- - 25% sur les charges variables du chapitre 011 (économie de 420 K€) ;
- - 18,75% sur les frais de personnel (économie de 580 K€).

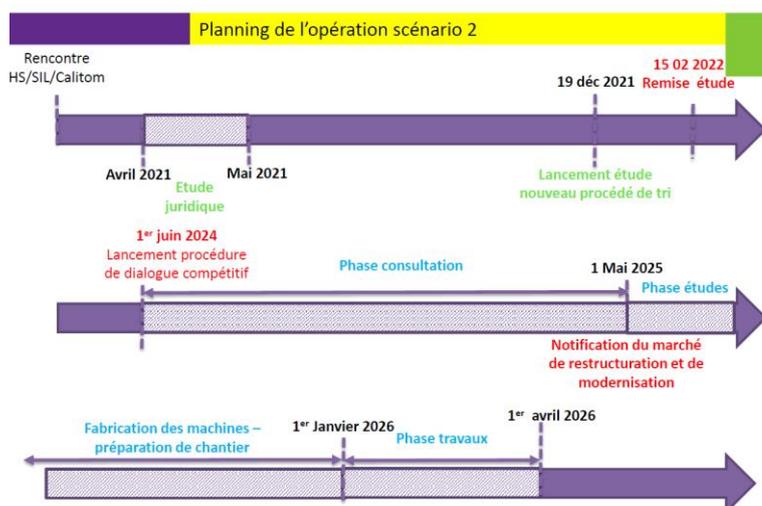
## ↳ Bilan financier

2024 : hausse du coût à la tonne (+ 20 € en moyenne atténué par un gain sur les soutiens avec la baisse des refus de 3,5 €). Cette hausse est liée à l'estimation des travaux plus onéreux que prévus et à l'augmentation des coûts des refus (la 1<sup>ère</sup> phase de consultation proposait des coûts de traitement à 200 € la tonne alors qu'ils sont valorisés à 90 € la tonne). Les cimentiers français indexent leur prix de valorisation en fonction de l'évolution de la TGAP.

Une offre est proposée avec un coût plus intéressant par une entreprise basée en Espagne.



↳ **Planning de l'opération scénario 2 : travaux en 2022 pour améliorer la qualité des refus et les travaux de modernisation du site pour une mise opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (date butoir pour la mise en place du flux développement)**



M. VIGNAUD précise que les travaux en 2022 permettraient d'avoir un gain financier immédiat sur les refus de tri pour un investissement de 390 K€.

↳ **Organisation du tri**

	Tonnage	Nombre de faction / semaine	
2019	43827		
2020	44605		
2021	39860		
2022	39620		
<b>2023</b>	<b>36705</b>	<b>11,03</b>	<b>10 à 11 factions par semaine</b>
2024	33390	10,03	
2025	33740	10,14	
2026	34080	8,30	<b>8 à 9 factions par semaine</b>
2027	33640	8,19	
2028	33970	8,27	
2029	34310	8,35	
2030	34650	8,44	
2031	35000	8,52	
2032	35350	8,61	

## ↳ Frais de maintenance

Les frais de maintenance sont plus élevés que dans le scénario n°1 car les machines sont vieillissantes.

- 2022 : 373 500 € ;
- 2023 : 353 500 € ;
- 2024 : 373 500 € ;
- 2025 : 373 500 € ;
- 2026 : 152 000 € ;
- 2027 : 168 750 €
- 2028 : 232 500 €.

## ↳ Impact de l'amélioration de la qualité des refus

Le gain des soutiens Citéo est de 195 K€ sur une année pleine à partir de 2027.

					Gisement Calitom Haute Saintonge - Gains pour les soutiens					
					2023	2024	2025	2026	2027	2028
Valorisables refus	Situation actuelle. Moyenne des caractérisation de Juin 2021 à Janvier 2022	Objectif après travaux	en tonnes pour 1000 t de Collecte sélective	Soutien Citéo € / t	32 325	32 650	33 000	24 975	33 640	33 970
PCNC	4,76%	3,26%	2,48	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
JRM	4,03%	2,76%	2,10	51,70 €	0 €	0 €	0 €	2 716 €	3 659 €	3 695 €
GM	3,35%	2,29%	1,75	32,90 €	0 €	0 €	0 €	1 435 €	1 933 €	1 952 €
PEHD	0,78%	0,53%	0,41	660,00 €	0 €	0 €	0 €	6 705 €	9 031 €	9 120 €
PETf	1,47%	1,00%	0,76	660,00 €	0 €	0 €	0 €	12 603 €	16 975 €	17 142 €
PETcl	6,95%	4,75%	3,63	660,00 €	0 €	0 €	0 €	59 757 €	80 490 €	81 280 €
Acier	0,49%	0,33%	0,25	62,00 €	0 €	0 €	0 €	392 €	528 €	533 €
Alu	0,99%	0,67%	0,51	400,00 €	0 €	0 €	0 €	5 137 €	6 919 €	6 987 €
PP	2,44%	1,67%	1,27	660,00 €	0 €	0 €	0 €	20 979 €	28 258 €	28 535 €
Petis alus	0,00%	0,00%	0,00	400,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PCC ELA	0,44%	0,30%	0,23	300,00 €	0 €	0 €	0 €	1 719 €	2 316 €	2 338 €
PS	0,85%	0,58%	0,44	660,00 €	0 €	0 €	0 €	7 307 €	9 842 €	9 938 €
PELD	2,98%	2,03%	1,55	660,00 €	0 €	0 €	0 €	25 573 €	34 446 €	34 784 €
<b>Total</b>	<b>29,52%</b>	<b>20,19%</b>	<b>15,39</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>144 324 €</b>	<b>194 396 €</b>	<b>196 303 €</b>

Le gain pour les recettes de vente des matériaux est de 60 K€ sur une année pleine à partir de 2027 (hypothèse moyenne des prix de vente de 2017 à 2021).

					Gisement Calitom Haute Saintonge - Gains pour les recette vente de matière					
					2023	2024	2025	2026	2027	2028
Valorisables refus	Situation actuelle. Moyenne des caractérisation de Juin 2021 à Janvier 2022	Objectif après travaux	en tonnes pour 1000 t de Collecte sélective	recette € / t	32 325	32 650	33 000	24 975	33 640	33 970
EMR	4,76%	3,26%	2,48	93,00 €	0 €	0 €	0 €	7 688 €	7 766 €	7 842 €
JRM	4,03%	2,76%	2,10	84,00 €	0 €	0 €	0 €	5 884 €	5 944 €	6 003 €
GM	3,35%	2,29%	1,75	56,00 €	0 €	0 €	0 €	3 256 €	3 289 €	3 322 €
PEHD	0,78%	0,53%	0,41	75,20 €	0 €	0 €	0 €	1 019 €	1 029 €	1 039 €
PETf	1,47%	1,00%	0,76	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PETcl	6,95%	4,75%	3,63	272,00 €	0 €	0 €	0 €	32 836 €	33 172 €	33 497 €
Acier	0,49%	0,33%	0,25	112,00 €	0 €	0 €	0 €	943 €	953 €	962 €
Alu	0,99%	0,67%	0,51	381,00 €	0 €	0 €	0 €	6 524 €	6 590 €	6 655 €
PP	2,44%	1,67%	1,27	75,20 €	0 €	0 €	0 €	3 187 €	3 220 €	3 251 €
Petis alus	0,00%	0,00%	0,00	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PCC ELA	0,44%	0,30%	0,23	10,00 €	0 €	0 €	0 €	76 €	77 €	78 €
PS	0,85%	0,58%	0,44	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PELD	2,98%	2,03%	1,55	-36,00 €	0 €	0 €	0 €	-1 860 €	-1 879 €	-1 897 €
<b>Total</b>	<b>29,52%</b>	<b>20,19%</b>	<b>15,39</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>59 554 €</b>	<b>60 162 €</b>	<b>60 752 €</b>

## ↳ Amélioration de la qualité des refus dès 2022

Possibilité de travaux dès 2022 selon une étude réalisée en 2019

- Pose d'un crible à disques et modification du fonctionnement du trieur optique n°7 – passage des refus en cabine de tri sur la table des GM :
  - Mise en place d'un crible à fine 0-60 mm sur la liaison entre les passants des deux balistiques et le tri optique SOP 7 bi canal ternaire ;

- Modification des éjections du SOP 7 ternaire ;
- Ajout de 2 transporteurs à bande ;
- Modification de 2 convoyeurs (102 et 104) ;
- Modification de la trémie 52 ;
- Modification de la passerelle ;
- Modification et rajout de goulottes.

Le montant des travaux avait été estimé en 2019 à 318 K€ contre 390 K€ en 2022.

#### ↳ Investissements 2022 – 2026

Echéancier des investissements à Atrion :

- 2022 : 443 K€ pour des travaux sur des presses à balles et des alimentateurs de presses et 390 K€ pour améliorer la qualité des refus avec l'ajout d'un crible à disques et la modification SOP 7.
- 2023 : 727 K€ pour la remise en état de l'alimentateur de presses, du fond mouvant de la trémie doseuse, remplacement de la tôle d'usure des presses à balles, remplacement du sécheur d'air de la centrale d'air comprimé.
- 2024 : 477 K€ (remise en état des balistiques et trommel).
- 2025 : 1,577 M€.
- 2026 : 7,5 M€.

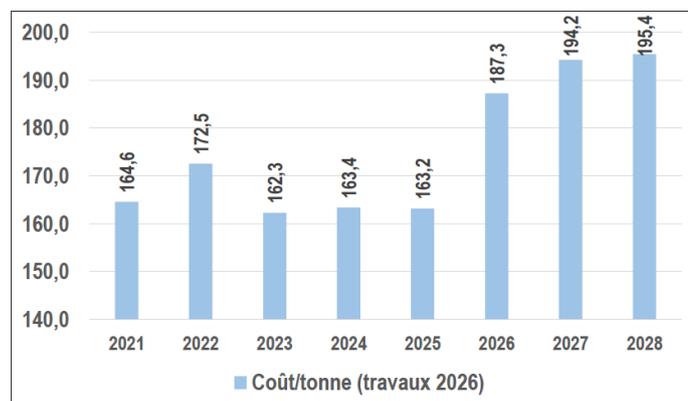
Possibilité d'obtenir une subvention de 70% des travaux éligibles au flux développement.  
Hypothèse financière de 900 K€ (à ce jour, le montant des aides de Citéo n'est pas connu).

#### ↳ Export des déchets pour la période des travaux

- 2026 : 8 560 tonnes soit 1, 977 M€ ;
- Moins-value sur les charges d'exploitation :
  - - 25% sur les charges variables du chapitre 011 (gain de 425 K€) ;
  - - 18,75% sur les frais de personnel (gain de 575 K€).

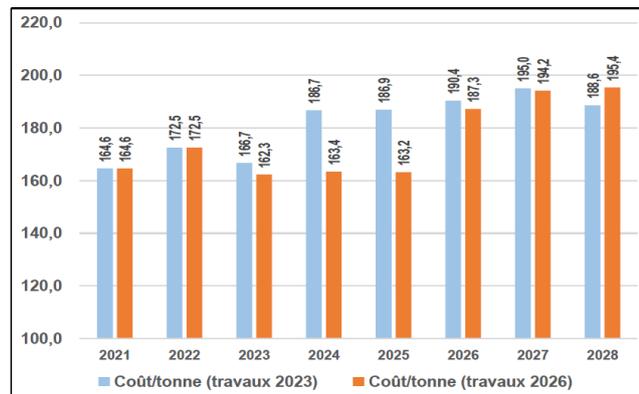
#### ↳ Bilan financier – scénario 2

- Stabilité du coût à la tonne jusqu'en 2025 avec un gain sur les soutiens grâce à la baisse des refus d'environ 7 € ;
- Hausse du coût à la tonne en 2026 (+ de 20 € environ et coût du flux développement de 3,5 €).



## ↳ Bilan financier

Comparaison des 2 scénarii (y compris les gains sur les refus et le coût du flux développement) :



## ↳ Proposition du choix du scénario 2

- Répondre à l'appel à projet Citéo (subvention valable jusqu'au 31 décembre 2025) ;
- Travaux réalisés en 2022 : crible à disque + modification du trieur optique n°7 ;
- Gain sur 2 ans avec le scénario 2 par rapport au scénario 1 : 1, 577 M€ ;
- Possibilité de baisse du prix à la tonne si une solution de valorisation énergétique voit le jour localement (gain d'environ 6 à 8 €/tonne) ;
- Possibilité d'extension du périmètre avec le SIMER (86) pour augmenter le tonnage (gisement SIMER 5 040 tonnes en 2019).

M. VIGNAUD estime qu'il est « urgent d'attendre » afin de voir les impacts du flux développement et de la consigne.

M. BONNET demande si ce projet entrera dans le cadre d'une autorisation de programme avec des crédits de paiement chaque année.

M. HUGUENOT répond positivement. Cet investissement peut être amorti sur 5 ans.

Mme BELLE souhaite des précisions quant au personnel du centre de tri durant la période des travaux.

M. HUGUENOT répond que le personnel a été mis au courant. Les agents titulaires travailleront sur d'autres missions et les contrats des agents contractuels ne seront pas renouvelés durant cette période.

## **2. Appel à projet 5<sup>ème</sup> phase pour l'adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers et à l'amélioration des performances de tri**

**Les membres du Bureau Syndical choisissent à l'unanimité le scénario 2.**

M. HUGUENOT propose de répondre à l'appel à projet CITEO phase 5 dans le cadre de la restructuration et la modernisation du centre de tri Atrion.

Il rappelle que le soutien possible est plafonné à 900 000 € dont 150 000 € conditionnés à l'obtention de performances avec un coût ciblé à 185 €/tonne.

Le dossier doit être déposé avant le 25 février 2022.

Il précise que l'étude territoriale a déjà été réalisée.

**Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix), valident l'engagement de Calitom dans l'appel à projet Citéo 5<sup>ème</sup> phase pour l'adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers et à l'amélioration des performances de tri.**

\*\*\*\*\*

**4. Lancement de la consultation par dialogue compétitif pour la restructuration et la modernisation de la chaîne de tri et de conditionnement de la collecte sélective du centre de tri Atrion – Présentation de l'étude pour la restructuration et la modernisation du centre de tri**

M. le Président donne la parole à M. HUGUENOT qui indique qu'au vu de la décision prise en introduction (choix du scénario 2), aucune délibération ne sera prise.

**Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical prennent acte de cette décision.**

\*\*\*\*\*

**5. Création d'une entente intercommunale relative à la gestion mutualisée d'un centre de tri des collectes sélectives entre Calitom et la communauté de communes de la Haute Saintonge**

M. le Président laisse la parole à M. HUGUENOT qui rappelle qu'une étude juridique permettant de trouver la meilleure collaboration possible pour pérenniser le partenariat avec les collectivités de Charente Maritime (Syndicat Intercommunautaire du Littoral et communauté de communes de Haute Saintonge), qui n'ont pas de solution sur leur territoire pour le tri des déchets, a été réalisée au premier semestre 2021.

Après la comparaison entre les différents avantages et inconvénients entre la création d'une SPL et d'une entente intercommunale, les collectivités ont pris la décision en juillet 2021 de s'orienter vers une entente intercommunale.

La communauté de communes de la Haute Saintonge a validé sa participation à l'entente dès juillet 2021.

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) a décidé de ne pas y participer le 13 décembre 2021.

Il convient donc de procéder à la validation de la convention d'entente intercommunale avec la communauté de communes de la Haute Saintonge.

**Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent :**  
**- la création d'une entente intercommunale conforme aux dispositions des articles L.5221-1 et suivants du CGCT relative à la gestion mutualisée d'un centre de tri des collectes sélectives entre Calitom et la CdC de la Haute Saintonge ;**  
**- le projet de convention d'entente intercommunale.**

\*\*\*\*\*

### **3. Gestion de la plateforme de compostage de Valoparc : création d'un emploi non permanent et mise à disposition à Calitom par la société Véolia Propreté d'un personnel**

M. le Président laisse la parole à M. HUGUENOT qui explique qu'une baisse des tonnages des ressources végétales est attendue dans les 6 prochains mois, à compter de la fin du marché d'exploitation du TMB. L'arrêt d'exploitation du TMB est lié au déploiement des plateformes de co-compostage chez les agriculteurs. Or, il a pris du retard. Malgré la baisse des tonnages, le syndicat doit continuer à exploiter la plateforme durant au moins 6 mois. Ensuite, le site sera utilisé en plateforme de broyage.

Il est donc nécessaire de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité. Véolia propreté propose un prêt de main d'œuvre pour assurer la gestion de la plateforme de compostage jusqu'au 31 juillet 2022. Ce personnel travaillera sur le site de Valoparc mais continuera à être employé par la société Véolia propreté qui facturera sa rémunération à Calitom pour un montant estimé à 26 000 € pour 6 mois (facture correspondant aux salaires de l'agent).

***Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix), approuvent :***  
***- la création de l'emploi non permanent pour une durée de 6 mois à compter du 7 février 2022, renouvelable 1 fois si nécessaire ;***  
***- la convention de prêt de main d'œuvre à but non lucratif de la société Véolia Propreté à Calitom.***

\*\*\*\*\*

### **6. Baux emphytéotiques administratifs pour les centrales solaires de Rouzède et Sainte-Sévère avec Sol'R Parc Charente**

M. le Président propose de modifier les promesses des baux emphytéotiques administratifs en changeant de preneur : la société Sol'R Parc Charente se substituant à Sergie pour les deux zones anciennes d'enfouissement de déchets de Rouzède et Sainte Sévère avec Sol'R Parc Charente.

***Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent la signature des deux baux emphytéotiques administratifs avec le Sté Sol'R Parc Charente et mandatent la SELARL Philippe Cassereau, Jérôme Foureix et Anne-Sophie Pluwak, notaires pour régler les actes authentiques.***

\*\*\*\*\*

### **7. Modalités de distribution des composteurs sur le département**

M. le Président annonce que ce point est reporté lors d'un prochain Bureau.

M. PERONNET rappelle que ce sujet a fait l'objet d'une discussion approfondie lors du dernier Comité - 20%. Le Conseil Communautaire de GrandAngoulême du 9 décembre a approuvé à l'unanimité les nouveaux tarifs et les modalités de distribution.

Il estime que le rapport mérite d'être édulcoré et d'aller à l'essentiel car certains propos l'ont heurté profondément en tant que Vice-Président de GrandAngoulême.

M. le Président propose à M. PERONNET de retravailler la rédaction du rapport avec Mme la Présidente du Comité -20% et les services.

Mme BELLE fait savoir que le rapport a été rédigé en concertation avec les services de Calitom et de GrandAngoulême.

***Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ce report.  
Il est décidé de revoir la rédaction du rapport.***

\*\*\*\*\*

## **8. Cession d'un véhicule**

M. le Président donne la parole à M. GAUTRAUD qui explique que Calitom procède régulièrement au renouvellement de ses véhicules en fin de vie.

Un camion assurant le transfert des déchets a été accidenté et n'est pas réparable.

Il est donc proposé de le céder pour la casse.

L'offre est la suivante :

- SEMI-REMORQUE RENAULT (novembre 2007) - immatriculé EN 064 CA au prix de 1 600 € HT proposé par VIA RENAULT TRUCKS à Roulet St Estèphe (16440).

***Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix), acceptent l'offre présentée ci-dessus pour la vente du semi-remorque.***

## **9. Question diverses**

Aucune question n'est abordée.

## **10. Point d'information : Convention entre Calitom, l'Education Nationale et le Département de la Charente**

M. le Président explique que la convention porte sur le développement des actions de prévention des déchets dans les collèges de Charente.

M. PUYDOYEUX précise que cette convention formalise les engagements pris par les partenaires afin que Calitom ne soit pas seul à gérer les relations avec les collèges.

M. BONNET ajoute que c'est un travail partenarial qui implique toute la communauté éducative.

M. PERONNET estime que la communauté d'agglomération de GrandAngoulême devrait être rajoutée à cette convention (elle est d'ailleurs passée en conseil communautaire).

***Les membres du Bureau Syndical prennent acte de cette convention.***

## 11. Echanges entre élus

Débat à huis clos.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h51.

Le prochain Bureau Syndical aura lieu le jeudi 3 mars 2022 à 9h00.

Le Secrétaire de séance,  
Christian VIGNAUD

